

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 3^{ième} jour du mois d'octobre 2022, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yves Lévesque.

N° de résolution
ou annotation

M. Yves Lévesque, maire suppléant, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e), à cette séance :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

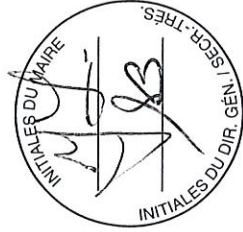
Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte
Richard Therrien

Absent : Jean-Pierre Turcotte, Maire

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Dépôt des états comparatifs.
7. Résolution - Autorisant la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.
8. Résolution - Accordant un mandat au notaire Jean-François Gauthier, afin de procéder à l'enregistrement de servitude.
9. Résolution - Accordant le contrat pour les travaux dans la Route du Mitan.
10. Divers.
10.1 Demande de subvention Marche du rein de l'Île-d'Orléans.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

N° de résolution

22-89 ou annotation

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Jean-Baptiste-Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté:

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022.

22-90

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12^{ième} jour de septembre 2022.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

22-91

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le paiement des factures du mois de septembre totalisant 62 604.32 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 7 235.95 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.

Madame Sylvie Beaulieu, directrice-générale, greffière trésorière a déposé les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

7. RÉSOLUTION – AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans et la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île d'Orléans désirent conclure une entente intermunicipale pour le système de traitement des boues ;

22-92

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Alagnoux, secondé par Richard Therrien, et il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale, greffière trésorière à signer l'entente intermunicipale pour le traitement des boues des eaux usées.

8. RESOLUTION – ACCORDANT UN MANDAT AU NOTAIRE JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, AFIN DE PROCEDER A L'ENREGISTREMENT DE LA SERVITUDE.

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'élargissement du pavage de la Route du Mitan.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

ATTENDU QUE l'élargissement nécessite le déplacement des trois (3) poteaux de Bell vers l'intérieur du lot 6 186 802.

N° de résolution
ou annotation

22-93

ATTENDU QUE le formulaire de consentement a été transmis à BELL.

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le mandat au notaire Jean-François Gauthier, de la Firme Marcoux Gariépy & Associés afin de procéder dans le dossier.

Une autorisation est également donnée au maire Jean-Pierre Turcotte, ainsi qu'à la Directrice-générale et greffière-trésorière afin de procéder à la signature de la permission d'occupation.

9. RESOLUTION - ACCORDANT LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DANS LA ROUTE DU MITAN.

Remis à une séance ultérieure

10. DIVERS.

10.1 DEMANDE DE SUBVENTION MARCHÉ DU REIN DE L'ÎLE D'ORLÉANS

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de subvention concernant la marche du rein de l'île d'Orléans.

22-94

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère), d'accorder la subvention au montant de 100 \$ à l'organisme.

11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

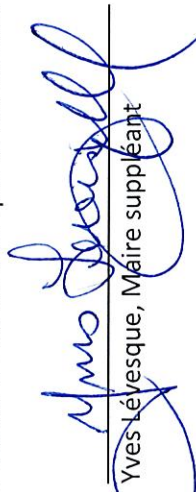
12. PERIODE DE QUESTIONS.

13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h40.

22-95


Sylvie Beaujéu g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière


Yves Lévesque, Maire suppléant

Je, Yves Lévesque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal